

AGENCE DE PROMOTION
DES PETITES ET MOYENNES
ENTREPRISES



SMALL AND MEDIUM SIZED
ENTERPRISES PROMOTION
AGENCY

23-0000160
DECISION N° /APME/DG/DGHEM/SLBF/SMIPA/2023 DU 13 OCT 2023

PORTANT ATTRIBUTION DE LA CONSULTATION PASSEE SUIVANT
AUTORISATION DE GRE A GRE N°4761-
23/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DIAG/CE5/CEA5/LDAM du 25 SEPTEMBRE 2023
POUR L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS ET PETITS MATERIELS DE
PRODUCTION ET DE TRANSFORMATION A L'AGENCE DE PROMOTIONS DES
PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES-PROGRAMME SEPTENTRIONEST

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE DE PROMOTION DES PETITES ET MOYENNES
ENTREPRISES,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi N° 2002/004 du 19 avril 2002 portant Charte des Investissements en République du Cameroun ;
- Vu la loi N° 2010/001 du 13 avril 2010 portant promotion des petites et moyennes entreprises au Cameroun ;
- Vu la loi N° 2015/01 du 16 juillet 2015 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi N° 2010/001 du 13 avril 2010 ;
- Vu la loi N° 2017/010 du 10 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;
- Vu la loi N° 2022/026 du 27 décembre 2022 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;
- Vu la loi 2018/012 du 11 Juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat des autres entités Publiques ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre Chef du gouvernement ;
- Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018/629 du 25 octobre 2018 portant réorganisation de l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises ;
- Vu le décret no 2014/543 du 10 Décembre 2014 portant nomination du Directeur Général de l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises ;
- Vu le décret n° 2018 / 366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu la Lettre-Circulaire n° 0005 /LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 Précisant les mesures à observer suite à la signature et à la publication du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu la circulaire n° 000006/C/MINFI du 30 Décembre 2022 portant Instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités Publiques pour l'Exercice 2023 ;

- Vu la Décision n°00000200/D/MINMAP/DAJ/MNAS du 16 Mars 2018 constatant à titre transitoire, la commission Interne de Passation des Marchés auprès de l'Agence de promotion des Petites et Moyennes Entreprises (APME) ;
- Vu l'autorisation de gré à gré N°4761-23/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CE3/CEAS/LDAM du 25 SEPTEMBRE 2023 pour l'acquisition des équipements et petits matériel de production et de transformation à l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises – Programme Septentrionest.
- Vu le procès-verbal de la Commission interne de Passation des Marchés du 10 Octobre 2023.

DECIDE :

Article 1^{er} – le soumissionnaire LABORATOIRE THIERRY SARL, R.P: YAOUNDE, Tél: 695 434 661/ 676 764 827, est retenu pour l'acquisition des équipements et petits matériel de production et de transformation à l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises – Programme Septentrionest, pour le montant Toutes Taxes Comprises de 39 970 150 (treize-neuf millions neuf cent soixante-seize mille cent cinquante CFA) et un délai de prestation de deux (02) mois calendaires.

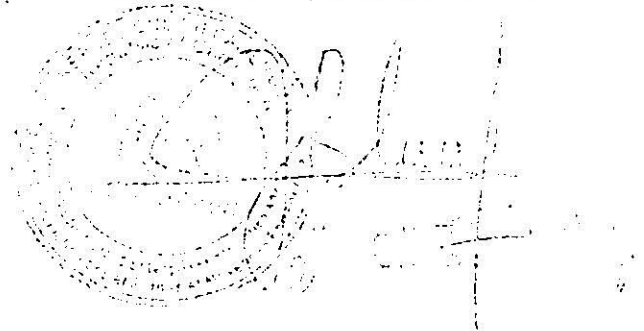
Article 2 - La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Yaoundé, le 13 Octobre 2023

Le Directeur Général de l'Agence de Promotion
des Petites et Moyennes Entreprises

Ampliations :

- MINMAP/DGMAS
- ARMP
- ALME/RIEM/MPA
- PRESIDENT/CIPM
- AFFICHAGE
- ARCHIVES CUGNO



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN
AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
ARMP
CENTRE NATIONAL DE REGULATION DES
MARCHES PUBLICS DU CENTRE
COURRIER ARRIVEE N° 1755
17 OCT 2023